



**PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PICARDIE**

**Arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation
de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-François CORDET comme préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 nommant M. Vincent MOTYKA directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques de proximité des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie réunis en formation conjointe le 30 novembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie a son siège à LILLE.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- la direction

Les services dits métiers :

- le service risques
- le service eau et milieux naturels
- le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire
- le service mobilité et infrastructures
- le service sécurité des transports et des véhicules
- le service information, développement durable et évaluation environnementale

Les services dits supports :

- le secrétariat général
- le service juridique mutualisé
- le service mutualisé marchés, paie, comptabilité

Les missions d'appui à la Direction :

- la mission stratégie et pilotage régional
- la mission qualité écoresponsabilité
- la mission communication
- la mission sécurité-défense

Les unités départementales :

- l'unité départementale de l'Aisne
- l'unité départementale de Lille
- l'unité départementale du Hainaut
- l'unité départementale de l'Oise
- l'unité départementale de l'Artois
- l'unité départementale du Littoral
- l'unité départementale de la Somme

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

La direction assure le pilotage de l'ensemble des activités de la DREAL. Le Directeur régional est délégué de bassin Artois-Picardie. Le directeur régional est assisté de quatre directeurs adjoints dont un est en charge de la délégation ministérielle pour la Zone de Défense Nord.

Le service risques est chargé de la prévention des risques industriels et miniers, de la sécurité des ouvrages hydrauliques, de la prévision des crues et de l'hydrométrie.

Le service eau et milieux naturels est chargé de la nature, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des risques naturels. La délégation de bassin Artois-Picardie est rattachée à ce service.

Le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire est chargé de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique, de la qualité de l'air, de l'habitat, de l'amélioration de la qualité dans la construction et de l'aménagement du territoire.

Le service mobilité Infrastructures est chargé de l'élaboration de la stratégie de l'Etat pour la mobilité et les transports, de la politique contractualisée de financement et d'accompagnement des porteurs de projets pour les infrastructures de transports et services associés, et de la conduite des missions de maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement sur le réseau routier national.

Le service sécurité des transports et des véhicules est chargé de la régulation des transports et de la sécurité des circulations et des véhicules : régulation et contrôle des transports terrestres, contrôle et réception des véhicules et sécurité routière.

Le service information, développement durable et évaluation environnementale est chargé de la connaissance, du pilotage de l'autorité environnementale et de la promotion du développement durable.

Le secrétariat général est chargé des fonctions Ressources Humaines, de la gestion financière, de la logistique et des moyens généraux. Il assiste et conseille le directeur régional dans la démarche d'évaluation des risques au travail, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Le service juridique mutualisé est chargé à l'échelle de la zone de gouvernance du conseil juridique, des contentieux et pré-contentieux.

Le service mutualisé marchés, paie, comptabilité est chargé de la gestion administrative et de la paie, des retraites, des achats et marchés ainsi que du Centre de Prestations Comptables Mutualisé.

La mission stratégie et pilotage régional est chargée de la programmation et du pilotage régional, à l'échelle de la zone de gouvernance.

La mission qualité écoresponsabilité est chargée du management de la qualité, du contrôle de gestion et de la démarche éco-responsabilité.

La mission communication est chargée de la communication interne et externe.

La mission sécurité-défense est chargée de la veille opérationnelle, de l'alerte et de la préparation à la gestion de crise.

Article 4 :

Les unités départementales assurent à l'échelle infra-départementale ou départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du service risques : les missions relatives à la prévention des risques industriels
- sous le pilotage fonctionnel du service sécurité des transports et des véhicules : les missions de contrôles de véhicules.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 1^{er} juillet 2016.

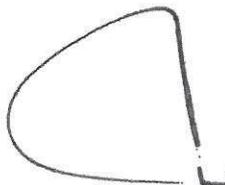
Les constitutions de structures de l'organisation-cible peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Lille, le 4 janvier 2016

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small horizontal tick at the bottom right.

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

1. a- Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

Pour l'implantation géographique, le nom de la ville cité en premier est celui où est localisé le responsable de la structure.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service risques		Lille
	Pôle risques accidentels technologiques	Lille
	Pôle risques chroniques	Lille - Amiens
	Pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques	Lille - Amiens
	Pôle prévision des crues et hydrométrie	Lille – Amiens - Lambersart
Service eau et milieux naturels		Amiens
	Pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	Lille
	Pôle Laboratoire d'hydrobiologie	Amiens
	Pôle planification et gestion de l'eau	Amiens
	Pôle risques naturels	Amiens
	Pôle nature et biodiversité	Amiens
	Pôle sites et paysages	Amiens - Lille
Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire		Lille
	Pôle énergie climat air	Lille
	Pôle aménagement du territoire	Lille
	Pôle habitat construction	Lille
	Mission expertise et capitalisation	Lille
Service mobilité et infrastructures		Lille - Amiens
	Pôle stratégie/Mobilité Déplacement/transport	Lille - Amiens
	Pôle maîtrise d'ouvrage du RRN	Lille - Amiens
	Pôle finances et commande publique	Lille - Amiens
Service sécurité des transports et des véhicules		Lille - Amiens
	Pôle régulation des transports	Lille – Amiens – Arras – Prouvy – Calais – Beauvais - Laon
	Pôle sécurité des circulations	Lille
	Pôle véhicules	Lille
Service information, développement durable et évaluation environnementale		Lille
	Pôle autorité environnementale	Lille - Amiens
	Pôle promotion de la transition	Lille

	écologique vers un développement durable	
	Pôle promotion de la connaissance	Lille
	Pôle atelier des données	Lille - Amiens
Service juridique mutualisé		Lille
	Pôle affaires générales et environnement	Lille
	Pôle travaux et contrats publics	Lille
	Pôle contentieux pénal urbanisme et installations classées	Lille
	Pôle contentieux administratif urbanisme	Lille
	Pôle contentieux et affaires juridiques	Amiens
	Pôle contrôle de légalité	Amiens
Service mutualisé marchés, paie, comptabilité		Lille
	Pôle achats-marchés	Lille
	Pôle CPCM	Lille
	Pôle GA Paie Retraites	Amiens
Secrétariat général		Lille - Amiens
	Pôle ressources humaines	Lille - Amiens
	Pôle gestion financière	Lille - Amiens
	Pôle logistique	Lille - Amiens
	Mission hygiène et sécurité	Lille - Amiens
	Mission d'accompagnement personnalisé	Lille - Amiens
Mission stratégie et pilotage régional		Lille
	Pôle Service social régional	Lille – Arras – Amiens - Laon
	Pôle médecine de prévention	Lille – Arras - Amiens
Mission qualité écoresponsabilité		Lille
	Pôle pilotage qualité-écoresponsabilité Nord	Lille
	Pôle de proximité qualité écoresponsabilité Sud	Amiens
Mission communication		Lille - Amiens
Mission sécurité-défense		Lille
Unité départementale de l'Aisne		Saint-Quentin
	Équipe 1	Saint-Quentin
	Équipe 2	Soissons
	Équipe 3	Soissons
	Équipe 4	Saint-Quentin
Unité départementale de Lille		Lille
	Équipe 1	Lille
	Équipe 2	Lille
	Équipe 3	Lille
	Équipe Véhicules	Lille

Unité départementale du Hainaut		Prouvy
	Équipe 1	Prouvy
	Équipe 2	Prouvy
	Équipe 3	Prouvy
	Équipe 4	Prouvy
	Équipe Véhicules	Prouvy
	S3PI	Prouvy
Unité départementale de l'Oise		Beauvais
	Équipe 1	Beauvais
	Équipe Véhicules	Beauvais
	Équipe 3	Beauvais
	Équipe 4	Beauvais
	Équipe 5	Beauvais
Unité départementale de l'Artois		Béthune
	Équipe 1	Béthune
	Équipe 2	Béthune
	Équipe 3	Béthune
	Équipe 4	Béthune
	Équipe Véhicules	Béthune
	S3PI	Béthune
Unité départementale du Littoral		Gravelines
	Équipe 1	Gravelines
	Équipe 2	Gravelines
	Équipe 3	Gravelines
	Équipe 4	Gravelines
	S3PI	Gravelines
Unité départementale de la Somme		Glisy
	Équipe 1	Glisy
	Équipe 2	Glisy
	Équipe 3	Glisy
	Équipe Véhicules	Glisy

b- Ressort des unités départementales

Unité départementale	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale de l'Aisne	Département de l'Aisne
Unité départementale de Lille	Arrondissement de Lille
Unité départementale du Hainaut	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Douai, de Cambrai et de Valenciennes
Unité départementale de l'Oise	Département de l'Oise
Unité départementale de l'Artois	Arrondissements d'Arras, Béthune et Lens
Unité départementale du Littoral	Arrondissements de Dunkerque, Boulogne, Calais, Montreuil et Saint-Omer
Unité départementale de la Somme	Département de la Somme